

Conseil du 12 mars 2010

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Chantal Zaouche Gaudron	Présente
UTM	Jean-Marie Cellier	Absent
UPS	Bernard Thon	Présent
CLLE	Jean-François Bonnefon	Excusé
CREFI-T	Laurent Talbot	Excusé
Octogone	Michèle Guidetti	Présente
PDPS	Myriam de Léonardis	Présente
CerCo	Michèle Fabre-Thorpe	Présente
CRCA	Martin Giurfa	Absent
INSERM U825	Jean-François Démonet	Présent
LAPMA	Pier-Giorgio Zanone	Présent
Personnel administratif	Katia Dago	Présente

Représentants des Etudiants		
Karine Aura		Présente
Audrey Barthélémy		Absent
Yoan Miéyaa		Absent
Gabriel Besson		Présent

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
	Jonathan Grainger	Absent
Pr Psychologie du travail et organisations, Univ. De Trento (Italie)	Fraccaroli Franco	Absent
Pr Sciences de l'Éducation. Univ. Montpellier III	Etienne Richard	Absent
Dr. CNRS. Institut de Neurosciences, Marseille	Pailhous Jean	Absent
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Vice-Président du Conseil Régional	Bénéteau Alain	Absent
Directeur des Editions Octares	Christol Jean	Absent
Directeur CIES Midi-Pyrénées	Dilhac Jean-Marie	Absent
Cellule valorisation de la recherche UTM	Munoz Cyrille	Excusé, procuration Chantal Zaouche Gaudron

Commission : Christiane Baraston, Myriam Guiraud, Nathalie Tullio membres invitées ;

Ordre du jour :

- Informations diverses (visite AERES, Appels d'offre Région/PRES, secrétariat...)

- Vote sur les comptes rendus des deux derniers conseils

- Budget (ce point risque d'être examiné lors d'un prochain conseil en raison d'éléments manquants)
- Dérogations/suspension/abandon ; procédure ApoWeb
- Organisation journée ED-Master en septembre 2010
- Offre de formation : Journée de rentrée obligatoire pour les 1eres années ? Pb liés aux désistements des doctorants ? Coût humain et financier pour l'ED ?
- Présence des doctorants lors des formations
- Evaluation des enseignements
- Offre de formations et ECTS
- Personnalités extérieures : Membre du Conseil du prochaine quadriennal
- Association AdHoc : actions, local, convivialité
- Journée scientifique des doctorants.
- envoi des convocations aux membres du jury par mail...

Questions diverses :

1- Informations diverses

- AERES :

Mme Zaouche Gaudron annonce qu'une réponse a été rédigée en bureau répondant point par point à l'évaluation de l'Ecole Doctorale par l'AERES.

- Appels d'offre Région/PRES :

Mme Zaouche Gaudron rappelle que les dossiers ont été déposés sans aucune information des ED (les dossiers n'ont pas été signés par l'Ecole Doctorale, contrairement à l'année dernière). Les membres du Conseil et la Direction (UTM et UPS) déplorent le manque d'informations quant aux procédures. 10 dossiers (docs et post-docs) auraient été déposés.

- Diffusion des informations aux étudiants de CLESCO inscrits à l'UPS :

Il est difficile d'atteindre ces étudiants qui se plaignent de manquer d'information et ont du mal à se situer dans l'ED CLESCO. La DED ne dispose pas des coordonnées de ces étudiants

puisque'ils sont inscrits à l'UPS. Les représentants étudiants se proposent de récupérer leurs adresses e-mail par l'intermédiaire des laboratoires.

2- Vote sur les comptes rendus des deux derniers conseils

Les listes d'émargement circulent pour mise à jour. Les comptes-rendus du 18/09/09 et du 09/10/09 seront mis au vote du Conseil.

3- Dérogations, suspension et abandon ; procédure Apoweb

- Dérogations :

La dérogation est accordée systématiquement pour une 4^{ème} année de thèse. Toutes les demandes de prolongation des 5^{ème} années ont été examinées en Commission. Cette année, les étudiants de 5^{ème} et 6^{ème} année ont été reçus individuellement et les 6^{ème} années ont bénéficié d'une ultime dérogation pour une soutenance impérativement avant le 30/09/2010. L'objectif est de ne plus accepter de 6^{ème} année à l'avenir (reste le problème des 5^{ème} années actuelles qui feront l'objet d'une attention particulière lors de la prochaine année universitaire).

Les cas de dérogation prévus par le CDU sont : congé de maternité, congé de maladie >4 mois, congé suite à un accident du travail >2 mois.

- Suspensions :

La suspension n'est pas prévue par la réglementation au niveau national. L'arrêt de cette procédure sera soumise au vote du Conseil.

- Abandon :

Il est rappelé que l'abandon d'une thèse signifie un changement de sujet et de directeur de thèse, mais aussi un changement de mention de doctorat.

Il est souvent lié à un problème de subsistance des doctorants. Une solution pourrait être de commencer à travailler sur sa thèse, sans être inscrit, et d'établir des relations informelles dans un laboratoire. Mais un problème majeur d'assurance et de responsabilité que nous ne devons pas négliger se pose.

- Procédure Apoweb :

Cette procédure a été mise en place à la rentrée universitaire 2009/2010 pour l'inscription en 2^{ème} et 3^{ème} année de doctorat.

Mme Zaouche Gaudron relaie les critiques des directeurs de thèse qui, ne signant plus les dossiers, ne peuvent plus refuser un étudiant dont ils ne souhaiteraient pas la réinscription.

Mme Dago précise qu'Apoweb a l'avantage d'alléger et d'accélérer la procédure d'inscription et qu'il est possible de mettre en place un circuit d'information entre les directeurs et la DED afin de résoudre ces cas qui restent marginaux.

Mme Tullio précise que l'inscription administrative n'intervient pas au moment de la saisie de l'étudiant sur internet ; il ne s'agit que de la pré-saisie du dossier qui est ensuite contrôlé et validé par la DED lors de l'inscription administrative. Il est possible de rajouter au formulaire de saisie une demande d'inscription que l'étudiant devra ramener signée par les directeurs de

thèse et de laboratoire (la signature du directeur de l'ED ? à réfléchir en termes de délais) pour être inscrit par la DED.

Proposition est faite d'aborder ce point en Conseil Scientifique.

4- Organisation journée ED-Master en septembre 2010

Mme Zaouche Gaudron relève la difficulté à établir des actions réciproques avec les responsables de masters.

La journée de rentrée semble finalement suffisante (cf ci-dessous) et le projet de journée ED-Master est abandonné.

5- L'offre de formation et la journée de rentrée

Mme Zaouche Gaudron propose de rendre la journée de rentrée obligatoire pour les 1ères années ; elle sera validée dans le cadre du parcours de formation. Cette proposition sera soumise au vote.

Il est nécessaire de trouver un meilleur lien avec les responsables de masters (invités à la journée de rentrée) et le choix de la date doit tenir compte de la présence des masters (en novembre cette année).

Après discussion, il est décidé d'organiser la journée de rentrée en 2 parties :

le matin, mode d'emploi de l'école doctorale et l'après-midi, présentation des laboratoires (les étudiants pourront prendre rendez-vous pour visiter les laboratoires ultérieurement).

6- Présence des doctorants lors des formations

Mme Zaouche Gaudron pointe la nécessité de résoudre le problème posé par les désistements et les absences non justifiées des doctorants aux formations auxquelles ils se sont inscrits (coût humain et financier).

Mme Guiraud explique qu'actuellement toute absence injustifiée entraîne le refus d'inscription à la même formation l'année suivante.

Après discussion, il est proposé de sanctionner toute absence injustifiée à une formation par l'obligation de valider l'équivalent du double des heures affectées à cette formation dans le parcours de formation. De plus, au bout de 3 absences injustifiées, l'étudiant sera convoqué par la direction de l'ED.

Cette proposition sera soumise au vote du conseil.

7- Evaluation des enseignements

Elle est en cours ; un formulaire à remplir sera distribué aux étudiants.

8- Personnalités extérieures : Membres du Conseil du prochain quadriennal

Mme Zaouche Gaudron souligne l'absence récurrente des personnalités extérieures en raison de leur emploi du temps chargé. Le choix des prochains membres extérieurs devra en tenir compte (une personnalité moins installée mais plus disponible ?).

9. L'association ADHOC

Mme Zaouche Gaudron a demandé au CS d'attribuer à cette association de doctorants un local suffisant et quelques équipements (frigo, micro-ondes...).

L'ED CLESCO a financé la galette des Rois de l'association.

10- Journée scientifique des doctorants

Elle a été organisée par les représentants des doctorants élus.

Elle a connu un certain succès puisque 50 doctorants y ont participé.

M.Démonet insiste sur l'importance de la formation des doctorants à la présentation de posters en anglais. Mme Guidetti se propose de fournir les coordonnées d'un intervenant possible pour mettre en place une telle formation.

11- Envoi des convocations aux membres du jury par mail

Mme Zaouche Gaudron informe la Commission que la convocation du jury s'effectue normalement par courrier postal et que la réglementation prévoit que la convocation par mail doit être validée par le Conseil de l'ED pour être légale.

Mme Zaouche Gaudron précise que la norme reste la convocation par courrier mais le recours au mail, dans des cas particuliers, sera soumis au vote du Conseil.

Mme Dago insiste sur le fait que l'envoi des convocations par courrier implique un respect strict des délais de dépôt des dossiers de soutenance (dossier complet remis à la DED avec adresses précises des membres du jury et des pré-rapporteurs, et pré-rapports renvoyés rapidement). A défaut, la convocation par mail est le seul moyen d'organiser la soutenance dans les délais et permet de gagner du temps pendant la période critique des soutenances (novembre-décembre).

12- Offre de formations et ECTS

Mme Zaouche Gaudron annonce qu'une réflexion doit être menée pour adapter le doctorat au système des ECTS. Pour l'instant, la soutenance de la thèse équivaldrait à 60 ECTS ; reste à répartir les 120 crédits restants sur la durée de la formation.

Mme Zaouche Gaudron évoque les difficultés rencontrées pour valider les ECTS obtenus par les étudiants dans des formations suivies à l'étranger.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance de la commission prend fin à 12 h05.

Seuls restent les membres du conseil de l'ED CLESCO, pour procéder au vote des différentes propositions.

- 1- Vote sur la validation des comptes rendus des Conseils du 18/09/09 et du 09/10/09 :

Les comptes rendus des Conseils du 18/09/09 et du 09/10/09 sont approuvés à l'unanimité.

- 2- Vote sur la suspension d'inscription :

A compter de la rentrée 2010/2011, il n'y aura plus de suspension accordée. **Conformément à la réglementation, toute non-réinscription sera considérée comme un abandon de thèse.**

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3- Vote sur les dérogations :

A compter de la rentrée 2010/2011, les dérogations au-delà de la 5^{ème} année seront refusées (sauf cas exceptionnels) et les inscriptions en 5^{ème} année seront soumises à la Commission de Dérogation pour avis.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4- Vote sur l'incidence des absences injustifiées des doctorants sur le parcours de formation :

Le trop grand absentéisme entraîne une hausse des coûts de formation, engendre des difficultés de gestion et pénalise les doctorants inscrits sur liste d'attente.

A compter de la rentrée 2010/2011, toute absence injustifiée entraîne pour l'étudiant la nécessité de valider le double du nombre d'heures équivalent à la formation à laquelle il s'est inscrit et ne s'est pas présenté.

De plus, après 3 absences non justifiées, le doctorant sera convoqué par la direction de l'ED.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5- Vote sur l'envoi des convocations aux membres du jury par mail (vote par mail en après coup):

En cas de nécessité, la possibilité d'envoyer les convocations aux membres du jury par mail est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Présidente de séance

Secrétaire de séance

Chantal ZAUCHE GAUDRON

Katia DAGO